

Info-Transfert

Bulletin sur le transfert de ferme au Québec

« Il est toujours trop tôt pour dire : « Il est trop tard. » »

Anonyme

Sommaire :

Les relèves familiale et non familiale n'utilisent pas les mêmes sources pour faire l'acquisition de leur entreprise mais elles partagent le même désir de vivre de l'agriculture.

L'idée d'une politique d'établissement et de ce qu'elle pourrait contenir comme modèle d'agriculture et mesures d'aide fait son chemin grâce aux actions soutenues de la FRAQ et de l'UPA.

Dans ce numéro :

Le mot de la rédaction	1
Comparaison des relèves familiale et non familiale (1 ^{ère} partie)	1
Comparaison des ... (suite)	2
La FRAQ et l'UPA : vers des mesures concrètes pour l'établissement	3
La FRAQ et l'UPA : ... (suite)	4

Avec le support financier de



Conjuguer avoirs et êtres

Une politique d'établissement pour 2004?

Le rapport de la recherche sur la relève non familiale menée par Traget Laval paraîtra sous peu. Dans le cadre de l'analyse, nous avons comparé nos résultats avec ceux d'une recherche menée par Louise Saint-Cyr, Francine Richer et Jean-Pierre Dupuis de l'École des Hautes Études Commerciales (Montréal) auprès de la relève familiale, publiée en 1998. Malgré le fait que les échantillons diffèrent et que notre recherche exploratoire ne permet pas de faire des généralisations mais, tout au plus, de dégager des tendances, nous avons tout de même réalisé cet exercice parce que les deux recherches avaient examiné plusieurs aspects similaires. Nous avons donc pu constater que de fortes différences existent notamment sur la façon dont les jeunes s'y



prennent pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole. D'autres aspects sont plus mitigés comme l'utilisation des subventions. Mais, les deux populations partagent des points communs comme l'importance du soutien familial qu'il soit financier ou sous forme d'entraide.

Dans ce numéro, nous vous proposons la première partie d'un article présentant quelques aspects comparés extraits de notre rapport. Le second article est une collaboration de Jean-Philippe Deschênes-Gilbert de la FRAQ. Il fait état des récentes consultations menées auprès de la relève agricole en lien avec une future politique d'établissement. Il fait le lien avec les résolutions retenues et débattues par les producteurs lors du récent congrès de l'UPA. Bonne et Heureuse Année 2004 ! Bonne lecture!

Comparaison des relèves familiale et non familiale (1^{ère} partie)

Nous sommes conscients de l'exercice périlleux et difficile de faire une comparaison entre les résultats de notre recherche qui se termine et d'une autre sur la relève familiale réalisée il y a 5 ans. De plus, la composition des deux échantillons est différente. Alors que pour la relève familiale, l'enquête visait à réunir un échantillon égal de femmes et d'hommes ayant repris la ferme familiale, notre échantillon est formé de 57 coexploitants (26 F et 31 H) sur 30 entreprises. Le tirage de notre échantillon n'a pas été fait de façon aléatoire. Il n'est pas représentatif donc, non généralisable.

Dans cette première partie, nous allons examiner les points de ressemblance et un point de divergence, le mode d'acquisition, de l'entreprise. La relève agricole, familiale ou non, se rejoint sur quelques points communs. Selon nos deux échantillons, l'établissement se fait relativement tard : 31 ans pour la relève non familiale et 29 ans pour les autres. Les deux populations présentent les mêmes motivations et reçoivent un appui presque inconditionnel des parents. Cet appui se traduit financièrement et par de l'entraide. Quant aux motivations, outre le fait

(suite, page 2)

Comparaison des relèves familiale et non familiale (1^{ère} partie) (suite)

que dans le transfert, les jeunes font référence à la conservation du patrimoine, les autres raisons sont les mêmes : la relève agricole s'installe pour réaliser un projet de vie, vivre un mode de vie, réaliser le désir de vivre de l'agriculture. Les jeunes affichent aussi de fortes valeurs familiales.

La **formation professionnelle** est un aspect sensiblement pareil dans les deux échantillons. On constate que les deux relèves ont effectivement une formation agricole : 42 % pour la relève non familiale contre 38 % pour la relève familiale. Cependant, des différences se dessinent dans leur présence plus ou moins forte selon les niveaux. Plus de 90 % de la relève non familiale possède un diplôme collégial ou universitaire contre 72 % chez la relève familiale. Notons cependant que ce retard est peut-être comblé à l'heure actuelle avec l'augmentation de la scolarisation de la relève agricole.

Comparaison - Relève non familiale et relève familiale*		
Aspects comparés	Non familiale (%) (2003)	Familiale (%) (1998)
Âge moyen à l'établissement	31 ans	29 ans
Formation agricole	42 (expl. ¹)	38
Secondaire	8	27
Collégial	75	67
Universitaire	17	5
Modes d'acquisition		
Emprunt	90	30
Apport personnel	80	27
Subventions	70	67
Financ. parents	30	25
Financ. vendeurs	27	n/a
Vente symb, échanges	13	2
Autre (héritage)	1	4
* Extrait du tableau du rapport final. 1. Calcul basé sur le total d'exploitants. Taille des échantillons: <u>Relève non familiale</u> : 57 exploitants, 30 entreprises (26 F, 31 H); <u>Relève familiale</u> : 252 exploitants (126 F, 126 H).		

Écarts élevés des modes d'acquisition

L'examen du tableau qui précède montre bien que les **modes d'acquisition** - excluant les subventions - sont un aspect qui présente les écarts les plus importants qui ont des répercussions sur les montages financiers (combinaison d'emprunt, aide à l'établissement, soutien financier familial, etc.). Bien que l'apport financier des parents soit important dans les deux échantillons, il ne faudrait pas oublier que les parents de la relève non familiale sont souvent sollicités comme garants de leurs enfants pour une entreprise qui leur est tout à fait étrangère.

La relève non familiale doit convaincre les institutions financières d'investir de grosses sommes en capital et doit chercher diverses sources de financement. Ils sont nettement plus nombreux à recourir à un emprunt auprès d'une institution financière (90 % contre 30 % chez la relève familiale) et à faire un apport personnel, tiré de leurs épargnes ou provenant du produit de la vente de leur propriété. C'est la réalité de 80 % de la relève non familiale contre 27 % chez la relève familiale. Il y a aussi une autre réalité spécifique pour le quart de la relève non familiale qui dit avoir bénéficié d'arrangements financiers de toutes sortes de la part des vendeurs ou locataires ou encore de financement des coopératives notamment dans la production porcine. Il en résulte que le montage financier chez la relève non familiale doit comporter plus de modes d'acquisition (entre 2 et 5) que pour l'autre relève (entre 1 et 4). Le montage le plus fréquent pour 46 % de la relève familiale est l'aide à l'établissement jumelée à un don, une cession des parts ou un apport d'épargne personnelle. Pour sa part, 43 % de la relève non familiale combine trois modes: apport personnel, emprunt et subventions (ou un autre support financier).

L'utilisation des subventions sera traitée dans la seconde partie de l'article de même que le recours au soutien professionnel.

La relève non familiale partage les mêmes motivations à s'établir en agriculture que la relève familiale mais la majorité doit réaliser un montage financier plus complexe. Deux ou trois modes d'acquisition sont nécessaires, par exemple, un emprunt + un apport personnel + une subvention. Cependant, elle bénéficie d'arrangements financiers avec les vendeurs, les locateurs ou les coopératives.



Références

Relève non familiale

Extraits du rapport final, *Établissement en agriculture de la relève non familiale : Trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*, Traget Laval et Université Laval (à paraître).

Relève familiale

Louise St-Cyr, Francine Richer et Jean-Pierre Dupuis, Montréal, École des Hautes Études Commerciales, *La relève agricole familiale au Québec: Portrait et facteurs de succès de la relève établie*, Cahier de recherche 98-01, octobre 1998.

La FRAQ et l'UPA : vers des mesures concrètes pour l'établissement

L'automne qui vient de s'achever a été marqué par une consultation massive, menée auprès des producteurs agricoles et de la relève, sur l'établissement des jeunes en agriculture. Malgré la crise des revenus agricoles qui sévit, l'Union des producteurs agricoles et la Fédération de la relève agricole du Québec ont consulté la profession sur les mesures à privilégier dans le cadre d'une future politique d'établissement des jeunes en agriculture. D'emblée, cette consultation aura permis l'adhésion des producteurs agricoles à l'objectif de maintenir 32 000 fermes sur l'ensemble du territoire québécois. Dans un deuxième temps, les agriculteurs et la relève ont identifié plusieurs mesures concrètes de soutien et d'accompagnement qui se sont traduites en résolutions à l'étude au congrès général de l'UPA, il y a quelques semaines.

Dans cet esprit, le congrès général, qui a réuni plus de 400 délégués, avait choisi un thème évocateur quant à la place des jeunes : *Semer pour demain*. Un des cinq ateliers de travail portait, entre autres, sur l'établissement et la relève agricole. Sept résolutions sur le sujet ont fait l'objet de vifs débats et la formation s'est retrouvée au cœur des discussions. Bien que la profession reconnaisse la pertinence et la nécessité de se donner un modèle d'aide axé sur les incitatifs à la formation, les producteurs agricoles craignent l'exclusion de jeunes. La reconnaissance des acquis et de l'expérience a permis de rallier le congrès autour de l'obligation de formation pour les aides à l'établissement.

Orientations pour une future politique

À l'occasion de ce congrès et suite aux discussions tenues lors de la consultation automnale, les producteurs agricoles ont réitéré leur volonté de défendre un modèle

d'agriculture qui se retrouvera au sein d'une véritable politique d'établissement des jeunes en agriculture. Ainsi, les délégués présents au congrès ont demandé à La Financière agricole de poursuivre dans sa volonté d'accorder une subvention à l'encadrement et aux services-conseils à la relève et d'instaurer une prime aux jeunes qui démarrent une entreprise agricole à temps partiel et qui s'installent progressivement à temps complet. Une bonification de la protection des taux d'intérêt et une hausse des plafonds admissibles à l'aide sont également demandées. Rappelons que toutes ces mesures ont fait l'objet de discussions au sein d'un comité de travail UPA-FRAQ-Financière et que certaines pourraient voir le jour sous peu.

Les producteurs agricoles désirent également qu'un fonds de pension soit mis en place afin d'assurer un revenu décent lors du retrait de l'agriculture. Ce fonds, souhaite-t-on, devra s'associer à une politique fiscale au transfert de ferme qui proposera des mesures favorisant le transfert de ferme plutôt que le démantèlement. Rappelons qu'un exemple présenté lors de la tournée de consultation démontre qu'un démantèlement « rapporte », en terme monétaire, deux fois plus qu'un transfert.

L'objectif de maintenir le nombre de fermes à son niveau actuel exige également une ouverture sur la relève non apparentée. À ce titre, les producteurs agricoles souhaitent la mise en place d'une structure d'accueil, sous la forme d'un guichet unique d'information, qui aurait également pour tâche de proposer une banque de fermes sans relève et de relève sans ferme.

Discours prometteur pour la relève

Dans le contexte difficile que vivent actuellement les producteurs agricoles, la ministre de l'Agriculture, Françoise Gauthier, avaient peu

(suite, page 4)

Lors du congrès de l'UPA, les producteurs agricoles ont demandé à La Financière agricole de poursuivre dans sa volonté d'accorder une subvention à l'encadrement et aux services conseils à la relève et d'instaurer une prime aux jeunes qui démarrent à temps partiel et qui s'installent progressivement à temps complet. Ils ont aussi souhaité la mise en place d'une structure d'accueil, sous la forme d'un guichet unique d'information, qui aurait également pour tâche de proposer une banque de fermes sans relève et de relève sans ferme pour les non apparentés.



Cet article fait suite à celui paru en septembre 2003, « La relève et les producteurs prennent les choses en main! » de Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, secrétaire de la Fédération de la relève agricole du Québec qui signe également celui-ci. L'équipe de Traget Laval remercie l'auteur de sa précieuse collaboration.

TRAGET LAVAL

Comité de rédaction

Raymond Levallois
Elizabeth Ouellet
Diane Parent
Jean-Philippe Perrier

Responsable de la rédaction

Elizabeth Ouellet

Collaborateur

Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, Fédération de la relève agricole du Québec

TRAGET Laval

Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Pavillon Paul-Comtois, Université Laval,
Sainte-Foy, Québec G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2131, poste 3059
Télécopie : (418) 656-7821
Messagerie : traget@traget.ulaval.ca

Info-Transfert est un bulletin d'information sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Il est publié 10 fois l'an par le groupe de recherche TRAGET Laval de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). La mission de TRAGET Laval est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.

Toute reproduction des articles avec mention est encouragée.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
[HTTP://WWW.TRAGET.ULAVAL.CA/](http://www.traget.ulaval.ca/)

Vous désirez vous abonner à *Info-Transfert*? Communiquez avec nous et votre adresse électronique sera ajoutée à notre liste d'abonnés.

La FRAQ et l'UPA : vers des mesures concrètes pour l'établissement ... (suite)

de bonnes nouvelles à livrer aux congressistes. Toutefois, elle a présenté la relève agricole comme un dossier qui figure au « sommet de ses priorités ». Son Ministère s'est donc vu confier le mandat de travailler, de concert avec La Financière agricole, pour que le Québec « se donne une vision jeunesse et en vienne à une véritable politique d'établissement des jeunes en agriculture ».

Toutes ces préoccupations et les mesures d'aide qui en découlent, trouveront leur place dans le rapport d'orientation sur

l'établissement des jeunes en agriculture que s'apprêtent à livrer le syndicalisme agricole et la relève. Ce rapport, dont l'adoption est prévue en 2004 par les différentes instances de l'Union et de la Fédération, se voudra une proposition de politique axée sur les besoins et les préoccupations du milieu agricole. Entretemps, les producteurs agricoles et la relève se donnent à nouveau rendez-vous en février alors que le colloque annuel de l'UPA porte sur l'établissement des jeunes en agriculture.



Extrait de l'allocution de Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, au congrès général de l'UPA, décembre 2003

« La relève en agriculture est un autre dossier qui figure au sommet de mes priorités. [...] D'emblée, il faut reconnaître que nos politiques en matière de transfert de ferme ne sont pas parfaites. Il faut donc travailler ensemble pour modifier ces dernières afin qu'elles reflètent mieux les réalités du Québec. [...] Il faut solutionner le problème de l'écart entre les valeurs marchandes des entreprises et leurs valeurs économiques. Il faut développer des modèles pour que les entreprises agricoles assurent leur propre pérennité. Nous ne pouvons plus hypothéquer l'avenir des générations futures. »